

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2016

**Date convocation :** 10/06/2016

**Excusés - Absents :** Fabienne CAVALIE, Françoise EMERIAUD, Philippe MARIE, Martine DUFOSSE, Stéphane JEAMBRUN, Christian PORCHIS ayant donné procuration à Jean SOLER.

**1-Modification des statuts du SIVOM de Pampelonne :** Après lecture de la délibération du comité syndical du 02 mai 2016 portant modification des statuts du SIVOM de Pampelonne, accord à l'unanimité sur la mise à jour de ces statuts annexés à la délibération.

**2-Modification des statuts du SIER Tanus :** après lecture de la délibération du comité syndical du 07 avril 2016 portant modification des statuts du syndicat afin d'intégrer la compétence optionnelle Eclairage Public, accord à l'unanimité pour intégrer la compétence optionnelle EP.

**3- Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) Groupement de commande :** Afin de favoriser la mise en concurrence et de mutualiser les coûts de la mise en place de cet agenda, accord à l'unanimité pour adhérer au groupement de commande au sein de la 3CS, qui réunit 7 communes et la communauté de communes, soit un total de 8 adhérents. Une convention sera signée à cet effet.

#### **4-Questions diverses :**

**\*Page Facebook :** Américo SOARES a contacté Patricia RABION, à l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, qui peut se rendre disponible en fin d'après midi (17h30-18h00) pour venir expliquer aux membres du CM le fonctionnement d'une page Facebook pour une collectivité, les risques, la cadence des mises à jour, etc. On recontactera Mme RABION en septembre-octobre.

**\*Biens présumé « sans maître » :** Lecture de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2016, concernant un bien présumé « sans maître », c'est-à-dire, dont les derniers propriétaires ne sont pas connus des services de l'Etat. Il s'agit de la parcelle A 352, située à la Treille, d'une superficie de 6 404 m<sup>2</sup>. Cet arrêté est affiché en mairie. Si les anciens propriétaires de ce terrain ne sont pas connus dans un délai de 6 mois, le terrain sera alors intégré dans la propriété privée de la commune si elle le souhaite (délibération nécessaire) ou la propriété reviendra à l'Etat.

**\*Réfèrent canicule :** le Centre Local d'Information et de Coordination du Tarn Personnes Agées – CLIC- demande le renouvellement de la désignation du réfèrent canicule. Françoise EMERIAUD continuera d'assurer cette fonction de réfèrent.

**\*Assainissement collectif :** Le 18 février 2016, un courrier a été envoyé à 36 abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, afin de leur rappeler leur obligation de déconnecter leur fosse septique afin d'optimiser le rendement de la STEP. A ce jour 15 personnes ont répondu. Il est décidé d'envoyer un courrier de rappel aux autres.

**\*Désherbage :** au 01/01/2017, les collectivités territoriales ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des voies publiques (trottoirs, cimetières, places, etc...) Une réflexion doit être menée pour évaluer nos besoins, établir un état des lieux, envisager l'achat de matériel avec une autre commune ? Il existe plusieurs solutions techniques de désherbage à étudier : chalumeau, méthode thermique avec vapeur d'eau, brosse métallique. Pour le moment possibilité de subvention au taux de 70 % pour l'achat de ce type d'équipement. A étudier.

**\*Terrain tennis :** nettoyé et remis en valeur, il reste encore quelques petits points à corriger : mettre un arrêt au portail afin que les chiens n'entrent pas dans le terrain, voir les propriétaires voisins pour l'élagage des haies autour du terrain qui appuient sur le grillage.  
Le terrain est en accès libre et gratuit.

**\*Jumelage Viaduc du Viaur** : compte rendu des actions menées à ce jour : le dossier de demande d'édition d'un timbre est bouclé et déposé, si la réponse est favorable le timbre sortira en 2018...

Vendredi 24 juin à 18h30, Anne Sénemaud animera une conférence ouverte à tous et gratuite, à la Salle Communale sur le thème « les Viaducs de Paul Bodin du Viaur à la Chine ».

**\*Concert Jean-Claude Borelly** le 09 août prochain à l'Eglise de Tanus. La billetterie est ouverte à la mairie de Tanus et à l'Hôtel des Voyageurs au prix de 25 €.

La séance est levée à 23h30

Madame le Maire de Tanus,  
Rolande AZAM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rolande Azam', written in a cursive style.